

2235

M. ÉRIC GROLEAU
Collectif Refus Local

2240

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir. Nous allons maintenant accueillir le représentant du collectif Refus Local, monsieur Éric Groleau. Bonsoir, Monsieur Groleau.

2245

M. ÉRIC GROLEAU :

Bonsoir. Merci de me recevoir.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie. Vous avez 10 minutes.

2255

M. ÉRIC GROLEAU :

Oui. Alors, chaque personne doit pouvoir combler ses besoins de base. Aujourd'hui, un de ces besoins de base, le logement, est devenu inaccessible pour une partie grandissante de la population. Cette réalité de l'inaccessibilité du logement est d'autant plus insupportable du fait qu'elle n'est pas inéluctable. Elle ne découle pas d'un manque de ressources globales, mais résulte de choix sociaux par lesquels on fait primer l'enrichissement personnel des individus sur le bien-être collectif.

2260

Dans cette présentation, nous décrivons les actions et les constats de Refus local en 2024 qui nous ont menés à formuler les recommandations suivantes. Alors, au lieu de finir avec mes recommandations, je commence avec.

2265

2270 La première, c'est de reconnaître que les campements sont des moyens d'auto-organisation légitimes pour les personnes qui n'ont pas d'autre logement. Ensuite, décréter un moratoire sur le démantèlement de campements. Fournir aux campeurs les services minimaux permettant d'assurer la survie et la dignité : l'enlèvement des déchets, l'eau potable, l'accès à des lavabos et à des douches, le chauffage sécuritaire en hiver et l'accompagnement psychosocial. Aussi, assurer la participation des personnes en situation d'itinérance dans l'élaboration des solutions, et des règlements, et des politiques qui les concernent. S'assurer qu'ils soient bien représentés sur les comités décisionnels. Et finalement, créer des espaces favorisant les échanges entre... et le dialogue entre les citoyens non logés et les citoyens logés.

2275 En avril 2020, la Rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur le droit à un logement convenable a publié un *Protocole national pour les campements de sans-abri au Canada*, axé sur les droits de la personne des occupants des campements. Les actions du collectif Refus Local en 2024 sont inspirées par les principes qui sont dans ce protocole.

2280 Le 1^{er} juillet 2024, Refus Local établit un campement au parc des Faubourgs au pied du pont Jacques-Cartier, et ce campement a deux objectifs. D'une part, le campement se veut un moyen de survie pour les personnes en situation d'itinérance alors que la plupart des refuges sont complets et souvent mal adaptés aux besoins des différentes personnes. D'autre part, il s'agit d'un campement à caractère politique qui vise à interpeller les différents paliers du gouvernement, dont l'administration de la Ville de Montréal, pour mettre un frein aux pratiques de démantèlement. Et c'est un campement à caractère politique où ce n'est pas seulement les membres du collectif Refus Local qui prennent la parole, mais aussi les personnes en situation d'itinérance qui se sont joints à nous. C'est une façon de donner la voix aux personnes dans la rue.

2285
2290
2295 Du 1^{er} au 5 juillet, des personnes en situation d'itinérance s'établissent dans le campement, rejoignant les membres du collectif qui y résident à temps complet. D'autres membres du collectif y passent régulièrement pour apporter un soutien logistique et moral. Et des personnes logées qui vivent dans le voisinage ainsi que des intervenants sociaux différents... qui viennent de différents groupes communautaires et des commerçants locaux font preuve de solidarité en offrant des services et des dons de nourriture. Tout ça dans l'espace de cinq jours, du 1^{er} au 5 juillet. Aussi, ces

personnes-là viennent parfois tout simplement prendre un café et dialoguer avec les résidents des campements. Et ça, c'était une partie très importante de ce qu'on voulait faire.

2300

Pendant cette période, le parc continue d'être utilisé comme avant. Ça fait que le parc des Faubourgs, c'est un grand parc, beaucoup de gens qui l'utilisent, et on continue à y promener son chien, des familles viennent y pique-niquer, on vient y jouer au soccer puis au football. Il y a des gens qui viennent utiliser le parc comme avant. Il y a des centaines de personnes qui viennent assister à la projection d'un film, à un concert, à un feu d'artifice un soir. Les résidents du campement et les

2305

utilisateurs du parc se partagent l'espace sans incident. Un dialogue s'amorce.

Le 5 juillet 2024, la Ville de Montréal procède au démantèlement du campement par le biais d'une mobilisation policière importante, en mettant fin sans justification à une manifestation pacifique et surtout retournant les membres du campement sans domicile fixe à la rue.

2310

Après le démantèlement du 5 juillet, Refus Local continue de monter sa tente chapiteau et son comptoir à café tous les samedis de l'été 2024 au parc des Faubourgs à l'emplacement où se trouvait le campement. Plusieurs des campeurs initiaux et d'autres personnes en situation d'itinérance viennent se joindre à nous ainsi que des personnes logées qui fréquentent le parc et des membres d'organismes communautaires. Donc, le dialogue se poursuit.

2315

Un thème qui revient souvent est celui – puis souvent de la personne, les citoyens qui viennent – celui d'une solution consistant à déplacer les personnes en situation d'itinérance, et en particulier les campements, quelque part où on ne les verrait pas, loin. Sauf que là, dans le parc, la personne qu'on voudrait exiler hors de l'espace public, bien, est assise à table avec nous autres, elle partage un sandwich, un café. Elle a un visage, elle a un nom et elle parle de son histoire. Ça devient très difficile de continuer à croire que c'est une bonne idée que cette personne-là disparaisse de l'espace public ou disparaisse tout simplement parce que c'est une personne.

2320

2325

Les actions de Refus Local ont débordé le parc des Faubourgs avec les démantèlements dans d'autres lieux. Le 3 septembre 2024, la Ville de Montréal a procédé au démantèlement d'abris sur le gazebo du parc Morgan, derrière le Marché Maisonneuve et dans le parc Jeanne-Mance. Alors, ceux qui étaient au parc Morgan et au Marché Maisonneuve ont dû déplacer leur tente le long de la rue

2330 Notre-Dame et là où les bruits et les vibrations de l'autoroute urbaine empêchent à toutes fins pratiques de dormir de façon paisible, et aussi perdant au passage une partie de leurs biens lorsqu'ils sont obligés de se déplacer.

2335 Au parc Jeanne-Mance, quand les membres de Refus Local sont arrivés en fin d'après-midi, les campements avaient tous été démantelés. Nous avons trouvé sept îlots de matériel avec des gens autour. Imaginez ça, des îlots de matériel, puis là, il y a des gens autour de ces îlots-là. Aucune des personnes avec qui nous avons parlé ne savait où elle allait coucher ce soir-là. Elles étaient naufragées avec leur matériel, comme si elles attendaient un camion de déménagement qui n'arrivera pas. Étaient hébétées dans le milieu du parc avec leur matériel. Ils ne savaient pas où ils allaient aller. Ceci malgré la présence d'ÉMMIS qui était sur place qui semble ne pas avoir plus de solutions à offrir que le citoyen moyen à la personne dont on vient de démanteler l'abri.

2345 Le 2 décembre 2024, à la suite de pressions de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le MTQ procède au démantèlement de sections du campement de la rue Notre-Dame. Cette fois, le collectif Refus Local et d'autres mouvements citoyens et organismes communautaires se mobilisent pour dénoncer l'opération, en collaboration avec les résidents du campement, incluant ceux qui étaient visés par le démantèlement. Il était primordial pour nous que les campeurs participent aux décisions concernant la manifestation, la manifestation d'appui à leur égard.

2350 Ceux-ci nous demandent avec insistance que la manifestation demeure totalement pacifique et aussi sans inconvénients pour la population avoisinante. Ils nous disent qu'ils entretiennent de bonnes relations avec la population avoisinante et ils tiennent à conserver ces bonnes relations. Cette réalité fait contrepoids aux discours présentant les personnes en situation d'itinérance comme une source de sentiment d'insécurité.

2355 On dit : le campement est une manifestation durable de l'itinérance. On démantèle un campement pour ne pas être forcé de voir la misère, pour tenter de la rendre invisible. L'augmentation du nombre de campements est la démonstration évidente que de plus en plus de personnes n'ont pas accès au logement. Le discours comme quoi l'itinérance est un problème individuel de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de consommation est réducteur et ne tient pas compte des problèmes structurels de notre société.

2360

2365 De plus en plus de personnes vivent une insécurité résidentielle du fait de l'augmentation débridée du prix du logement. Nous vivons dans une société qui présente comme seul critère de succès l'enrichissement personnel. Le droit de s'enrichir sans contraintes prime sur tout autre droit, incluant le droit au logement. Dans cette dynamique marchande face à laquelle l'État a complètement capitulé, nous sommes tous à risque de perdre notre logement et de devenir nous-mêmes en situation d'itinérance. Nous tentons d'ignorer cette réalité troublante, mais l'augmentation de l'itinérance visible et des campements nous la renvoie en pleine face. C'est ce sentiment d'insécurité sociale qu'on tente d'éliminer en démantelant les campements, en tentant d'invisibiliser la misère.

2370 Présentement, la Ville s'attaque aux symptômes plutôt qu'aux causes de l'itinérance. Les interventions d'ÉMMIS et des compagnies de sécurité privée engagées par la Ville, COHAB et SIRCO, se limitent à déplacer les personnes qui sont considérées comme dérangeantes dans l'espace public. Ces actions ainsi que le démantèlement des campements visent à cacher le problème au lieu d'y trouver des solutions. En cachant le problème, on contribue à le pérenniser.

2380 Je voudrais juste finir en disant – je sais que j'ai dépassé ma minute -, mais qu'en décembre dernier, la Ville de Montréal a publié un document de positionnement de 42 pages en vue de la présente consultation publique. Il est aberrant que la réalité des campements soit complètement absente de ce document, comme si cette réalité-là n'existait pas. Dans le document, on ne parle pas des campements, pas un mot. J'espère que la présente commission corrigera cet aveuglement volontaire et reconnaîtra que les campements, comme une forme d'auto-organisation légitime, est préférable à l'alternative qui est de dormir dans la rue. Merci.

2385 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, merci beaucoup, Monsieur Groleau. Il y a une chose que vous n'avez pas dite et qui est bien établie dans votre mémoire, que vous avez dû résumer...

2390 **M. ÉRIC GROLEAU :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2395 ... c'est qu'un groupe de campeurs autour de votre organisme ont demandé à la Ville d'aller discuter avec eux...

M. ÉRIC GROLEAU :

2400 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2405 ... pour trouver des conditions acceptables au campement.

M. ÉRIC GROLEAU :

Oui.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Ma question est simple : est-ce que vous avez porté cette demande à la Ville?

M. ÉRIC GROLEAU :

2415 Non, parce que je ne sais pas qui à la Ville... Je n'ai pas accès à la Ville, je n'ai pas accès à qui que ce soit à qui porter cette demande.

LA PRÉSIDENTE :

2420 O.K. Très bien. Parce que, finalement...

2425

M. ÉRIC GROLEAU :

Ce qui... En fait, pour élaborer un petit peu là-dessus – excusez-moi de vous interrompre.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie, allez-y.

2435

M. ÉRIC GROLEAU :

Cette demande-là, justement, les personnes du campement Notre-Dame puis d'autres de d'autres campements nous disent : « On comprend qu'on ne peut pas faire n'importe quoi et tout, mais si on sait qu'ici on peut s'établir sans que ce soit au diable vert, ici, on peut s'établir et voici les conditions dans lesquelles on peut s'établir de façon acceptable, bien là, ça enlève l'insécurité, ça enlève l'arbitraire de peut-être être démantelé demain, la semaine prochaine, le mois prochain et de perdre tout ce que j'ai. » Ça permet une organisation.

2440

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, d'entendre les gens qui vivent dans les campements négocier ou intervenir sur des conditions...

2445

M. ÉRIC GROLEAU :

Bien oui.

2450

LA PRÉSIDENTE :

... acceptable, au fond, c'est comme une négociation qu'ils proposent?

2455

M. ÉRIC GROLEAU :

Bien, discuter...

2460

LA PRÉSIDENTE :

Discutons.

2465

M. ÉRIC GROLEAU :

... trouver : « Voici comment on peut établir un campement. »

LA PRÉSIDENTE :

2470

Parfait, O.K. Judy?

Mme JUDY GOLD :

2475

Oui. Du 1^{er} au 5 juillet...

M. ÉRIC GROLEAU :

Oui.

2480

Mme JUDY GOLD :

... vous avez installé le campement au parc du Faubourg. Et il semble qu'il y avait un vrai, un sens... un véritable sens de communauté, si je comprends bien?

2485

M. ÉRIC GROLEAU :

Oui. Tout à fait.

Mme JUDY GOLD :

2490

Oui. Au cours de ces journées, avez-vous rencontré de la résistance de la part des riverains ou d'autres personnes présentes dans le parc?

M. ÉRIC GROLEAU :

2495

Pas de résistance dans le sens de gens qui viennent crier, porter des pancartes ou des choses comme ça. Maintenant, on a discuté avec beaucoup de riverains. On avait notre petit bar à café à côté du trottoir où les gens passaient. Alors, beaucoup de gens se sont arrêtés, on a discuté. Il y avait évidemment beaucoup de désaccord. Il y avait des...

2500

Mme JUDY GOLD :

Oui.

2505

M. ÉRIC GROLEAU :

... points sur lesquels on était en accord, des points sur lesquels on était en désaccord, mais on pouvait discuter. Donc, il n'y a pas eu d'incident désagréable, il n'y a pas eu de violence, il n'y a pas eu de cris.

2510

Mme JUDY GOLD :

D'accord.

2515

LA PRÉSIDENTE :

C'est comme si vous disiez que vous aviez établi de la cohabitation sociale?

2520

M. ÉRIC GROLEAU :

Bien, « établi », pas tellement établi, créé un espace de dialogue, tout simplement.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Denis?

2530 **M. DENIS LECLERC :**

Oui. D'ailleurs, plusieurs nous parlent de l'importance de créer ces espaces de dialogue là. Vous avez eu une expérience. Vous militez de façon très claire pour la légitimité des campements...

2535 **M. ÉRIC GROLEAU :**

Oui.

M. DENIS LECLERC :

2540 ... et contre leur démantèlement, vous l'avez dit plusieurs fois. Comme d'autres, vous soutenez qu'ils doivent être tolérés, surtout dans le contexte d'absence d'alternatives d'hébergement. Mais vous ajoutez quand même que les refuges sont souvent mal adaptés aux besoins d'hiver des différentes personnes.

2545 **M. ÉRIC GROLEAU :**

Oui.

M. DENIS LECLERC :

2550 Puis d'ailleurs, dans vos recommandations, la première, c'est de... que les campements soient un moyen légitime, donc.

M. ÉRIC GROLEAU :

2555 Oui.

M. DENIS LECLERC :

2560 Mais pouvez-vous élaborer sur cet élément-là, que les...

M. ÉRIC GROLEAU :

Oui.

2565 **M. DENIS LECLERC :**

On dit souvent...

M. ÉRIC GROLEAU :

2570 Oui.

M. DENIS LECLERC :

2575 ... s'il y avait suffisamment de places dans les refuges et autres choses, bien, il n'y en aurait pas de campement. Vous dites : « Attention... »

M. ÉRIC GROLEAU :

2580 Ce n'est pas certain, non, non...

M. DENIS LECLERC :

« ... ils ne sont pas toujours adaptés aux besoins des gens, donc... »

2585

M. ÉRIC GROLEAU :

... justement, parce qu'on a entendu des intervenants précédemment aujourd'hui parler, dont la jeune femme qui, elle-même, était dans des campements et a été dans des refuges, comme quoi ces refuges-là, ce n'est pas nécessairement adapté. L'idée, c'est que dans un refuge, tu n'es pas chez toi. Dans un campement, même si c'est juste une tente, tu es chez toi. Tu as accès à un espace d'intimité, tu as ton chez-toi que tu peux organiser.

2590

Maintenant, c'est certain que ce n'est pas un chez-soi valide à long terme, c'est bien mieux d'avoir un chez-soi qui est un logement social, qui est un logement, une maison, un appartement subventionné. Donc, c'est sûr que c'est ça qu'on veut. Mais en l'absence de ça, une tente, pour beaucoup de personnes dans les campements, est préférable à un refuge parce que là, dans ma tente, je suis chez moi, je m'organise, j'ai mes choses, alors que dans un refuge, je suis un utilisateur, je suis une sangsue de la société et je ne fais qu'être là, je suis tassé là-bas alors que dans un campement, je peux m'autoorganiser.

2595

2600

M. DENIS LECLERC :

Merci.

2605

LA PRÉSIDENTE :

Moi, ça va.

2610

Mme JUDY GOLD :

Moi, ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2615

Ça va?

M. DENIS LECLERC :

C'était...

2620

LA PRÉSIDENTE :

Bien, merci beaucoup, Monsieur Groleau, pour votre présentation.

2625

M. DENIS LECLERC :

Merci.

M. ÉRIC GROLEAU :

2630

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

2635

Merci. Alors, nous prenons une brève pause et nous entendrons notre prochain intervenant.

M. LÉANDRE PLOUFFE

2640

Comité BAILS

LA PRÉSIDENTE :

2645

Alors, nous recevons monsieur Léandre Plouffe du Comité BAILS dont nous n'avons rien lu jusqu'ici, mais nous allons vous écouter avec beaucoup d'attention.